



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0004

OBJET : SAAD - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2019 ANALYSE DE LA PRATIQUE – ANGÉLIQUE QUIQUANDON – PSYCHOLOGUE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il est établi que les missions des aides à domicile exposent ces agents aux risques psycho-sociaux, le CCAS a mis en place un programme d'accompagnement pour réduire ces risques. La mise en place d'ateliers d'analyse de la pratique constitue un facteur important de réduction de ces risques.

CONSIDÉRANT que dans ce cadre il apparaît opportun de maintenir les analyses de la pratique pour le personnel du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Angélique QUIQUANDON, psychologue-psychothérapeute, répond aux besoins du service en termes de tarif et de disponibilité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame Angélique QUIQUANDON, psychologue-psychothérapeute, 64 avenue de la République 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, une convention de prestation dans le cadre d'analyse de la pratique au bénéfice du personnel du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

ARTICLE 2 : Cette analyse de la pratique et d'observation professionnelle se déroulera de janvier à décembre 2019 au CCAS 18 rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 3 600,00 euros TTC. Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué en fin de mois, au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6188 du budget du SAAD.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 17 janvier 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

Angélique QUIQUANDON

Psychologue – Psychothérapeute

64 avenue de la République

69160 Tassin La Demi Lune

☎ 04 78 36 42 83 / 06 15 92 78 40

SIRET 511 696 189 00014

ADELI 699318135

CODE APE 86.90F

CONVENTION DE PRESTATION

Entre les soussignés :

CCAS DE CORBAS

Place Charles Jocteur

69960 Corbas

d'une part,

et

Mme Angélique QUIQUANDON

64 avenue de la République

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Immatriculée sous le n° SIREN/ SIRET : 51169618900014

ci-après dénommée le PRESTATAIRE

Objet :

Le présent contrat de prestation a pour objet l'animation de deux groupes d'analyse de la pratique professionnelle pour les aides à domicile affiliées au CCAS de la Ville de Corbas, animation assurée par le prestataire.

Il comprend seize séances de 1 heure 30.

Calendrier prévisionnel des interventions pour les deux groupes:

- Le lundi 14 janvier 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 19 février 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 19 mars 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 14 mai 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 25 juin 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 10 septembre 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 15 octobre 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 26 novembre 2019 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h

Lieu d'intervention : CCAS DE CORBAS, rue des Marronniers à Corbas.
Les groupes n'excéderont pas 12 personnes.

Prix et paiement :

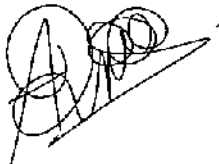
Les prestations effectuées par le prestataire seront facturées mensuellement au CCAS de Corbas sur une base de **150 €** de l'heure.
Chaque intervention planifiée étant de 3 heures (2 groupes), soit un coût total de **3600 €** pour seize séances.

Le paiement pourra être effectué par mandat administratif en fin de mois, au service fait, sur présentation d'une facture conforme.

Fait à Tassin La Demi Lune le

Mme Angélique QUIQUANDON

Le prestataire



Le Président du CCAS

Envoyé en préfecture le 17/01/2019

Reçu en préfecture le 17/01/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190117-CCAS_2019DC0004-AU

Envoyé en préfecture le 17/01/2019

Reçu en préfecture le 17/01/2019

Affiché le



ID : 069-216902734-20190117-CCAS_2019DC0004-AU